

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE ELECTIVE en VISIOCONFERENCE

A l'attention de :

Mesdames et Messieurs les présidents de Clubs

Pour information à Mesdames et Messieurs les membres du Comité Directeur.

Vous êtes conviés à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra à huis clos le **21 novembre 2020 à 9 heures** en visioconférence.

La réunion en visioconférence est rendue nécessaire suite aux mesures sanitaires gouvernementales.

Elle est rendue possible, malgré les limites imposées par nos statuts, par l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, prorogée jusqu'au 30 novembre, portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19.

Pour permettre une réunion dans de bonnes conditions, un seul membre par club devra se connecter

Cette assemblée générale fera suite à l'assemblée générale extraordinaire qui fait l'objet d'une convocation séparée

Ordre du Jour:

1. Rapport moral du Président du CILAB
2. Approbation des Procès -verbaux de 2019
3. Bilan financier 2019/2020, prévisionnel 2020/21 et quitus à la Trésorière
4. Bilan des activités techniques 2019/2020 (adultes, jeunes, séniors) et présentation du calendrier 2020/2021
5. Organisation technique: nomination ACT
6. Communication
7. Approbation des modifications au règlement intérieur
8. Election des membres du Comité Directeur, élection du président du CILAB.
9. Points divers

Pour participer aux votes, chaque club devra être à jour de sa cotisation auprès du CILAB, y compris pour la saison en cours.

Hormis les président(e)s de Clubs, les mandataires devront être munis du « Pouvoir » ci-dessous dûment complété par le président de l'Association ou le Directeur de l'organisme qu'ils représentent et adressés au CILAB avant le 20/11/2020 à 18heures à : actucilab@gmail.com

Bien cordialement.

Fait à Lyon le 13/11/ 2020

Le Président du CILAB
Richard DUFFOURS



Pièces jointes :

- Projets de Pv Ag extraordinaire et Pv Ag ordinaire du xx/xx/xxxx (envoyés par mail avec la convocation).
- Projet règlement intérieur CILAB
- Pouvoir (ci-dessous)
- Modalités du déroulement de l'assemblée générale en visioconférence